

L'accès à l'emploi et au logement s'améliore pour les immigrés à Paris mais les inégalités et les discriminations persistent

Entre 1999 et 2007, le nombre d'immigrés a augmenté en Ile-de-France. C'est particulièrement le cas à Paris et en Seine-Saint-Denis où ils étaient déjà très présents. Cette hausse concerne davantage les immigrés ayant acquis la nationalité française. Même si la situation s'est améliorée, l'accès à l'emploi et au logement demeure plus difficile pour la population immigrée. En outre, 29 % des immigrés ou enfants d'immigrés disent avoir été victimes de discriminations au cours des cinq dernières années.

Pierre-Emile Bidoux, Insee Ile-de-France
Pauline Viot, Apur

L'Ile-de-France est la région française qui compte le plus grand nombre d'immigrés. En 2007, près de 2 millions de personnes sont immigrées, c'est-à-dire qu'elles résident en France mais sont nées étrangères à l'étranger et ce, qu'elles soient devenues françaises ou non (⇒ Définitions). Quatre immigrés présents en France sur dix résident en Ile-de-France. C'est aussi la région où la proportion d'immigrés dans la population totale est la plus élevée : 17 % de la population francilienne contre 8 % des personnes vivant en France ①. La population immigrée est surtout regroupée dans la partie centrale du territoire régional, en particulier en Seine-Saint-Denis où elle représente 27 % de l'ensemble de la population, mais aussi à Paris (20 %) et dans le Val-de-Marne (18 %) (⇒ Davantage d'immigrés dans le centre de l'agglomération, notamment en Seine-Saint-Denis).

L'ancienneté des traditions migratoires et le dynamisme du marché du travail francilien expliquent l'attraction

qu'exerce la métropole parisienne auprès de la population immigrée. Le regroupement familial mais aussi la recherche

Définitions

Les immigrés : selon le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées comme immigrées. A l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

Les immigrés non communautaires sont ceux n'appartenant pas à l'Union européenne des 27.

Population majoritaire : ensemble des Français qui ne sont pas immigrés ni fils ou filles d'immigrés ou des personnes nées dans les DOM. Ce groupe comprend les Français nés à l'étranger et leurs enfants, ce qui inclut les rapatriés des anciennes colonies et leurs enfants nés en France métropolitaine. Il inclut également les petits-enfants d'immigrés.

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont d'une part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Quartier CUCS : Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés en 2007 entre l'Etat et Paris visent jusqu'en 2014 à mettre en place des mesures pour améliorer la vie des habitants de certains quartiers en difficulté.

1 Une présence importante d'immigrés à Paris et en Seine-Saint-Denis en 2007, en hausse par rapport à 1982

	2007			1999	1982
	Population totale	Immigrés	Part des immigrés (%)	Part des immigrés (%)	Part des immigrés (%)
Paris	2 193 000	441 000	20,1	18,2	18,4
Hauts-de-Seine	1 544 000	252 000	16,3	14,4	13,5
Seine-Saint-Denis	1 502 000	402 000	26,8	21,8	15,6
Val-de-Marne	1 303 000	240 000	18,4	15,3	12,9
Petite couronne	4 349 000	894 000	20,5	17,2	14,0
Centre d'agglomération	6 542 000	1 335 000	20,4	17,5	15,6
Grande couronne	5 056 000	653 000	12,9	11,1	9,7
Ile-de-France	11 598 000	1 988 000	17,1	14,7	13,3
France métropolitaine	61 795 000	5 148 000	8,3	8,2	7,4

Source : Insee, recensements de la population 1982, 1999 et 2007

d'un habitat central et relativement bon marché conduisent à une concentration de la population immigrée dans certains départements, communes ou quartiers **2**.

En 2007, 38 % des Parisiens âgés de 18 à 50 ans sont immigrés ou enfants d'immigrés (⇒ Sources). Les Parisiens enfants d'immigrés sont relativement moins nombreux que dans les autres départements franciliens exceptés l'Essonne et les Yvelines. Un tiers des jeunes de moins de 18 ans qui résident à Paris ou dans le Val-de-Marne sont des enfants d'immigrés. C'est moins qu'en Seine-Saint-Denis où un mineur sur deux est enfant d'immigré.

Les immigrés et leurs enfants sont trois fois plus nombreux à déclarer avoir subi des discriminations que la population majoritaire

29 % des immigrés ou enfants d'immigrés qui résident à Paris déclarent avoir vécu des discriminations. Ils sont trois fois plus nombreux que dans la population majoritaire (⇒ Lutter contre les discriminations à Paris) **3**. Ces discriminations peuvent avoir différents motifs (sexisme, racisme, homophobie, motif lié à l'âge, à la religion ou à l'état de santé). Elles peuvent s'être déroulées dans des lieux (travail, établissement scolaire, espace public...) ou des circonstances différentes : accès à l'emploi, accès au logement...

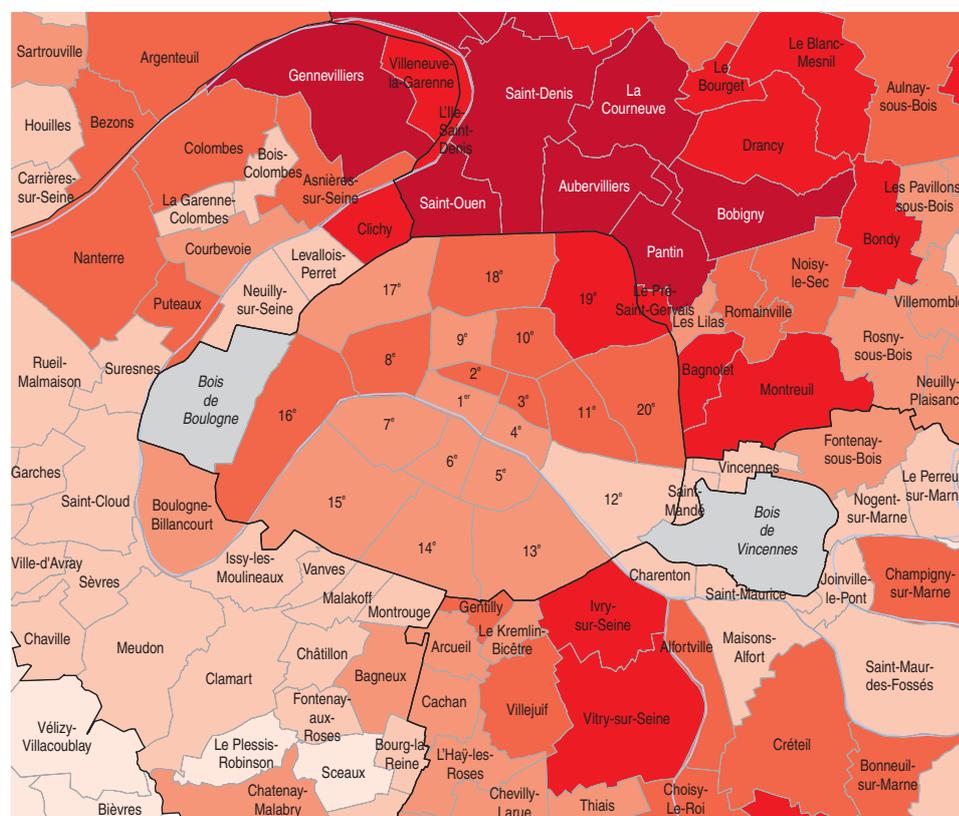
Les hommes - immigrés ou non - déclarent plus souvent que les femmes avoir été victimes de traitement inégalitaire

(21 % des hommes contre 16 % des femmes). Si les discriminations envers les femmes ont plutôt lieu au travail, les hommes subissent plus souvent des discriminations dans des lieux de loisirs (sorties nocturnes, événements sportifs...). Les jeunes Parisiens de 18 à 20 ans, immigrés ou non, sont les plus nombreux à déclarer avoir subi des discriminations au cours des 5 dernières années (30 %

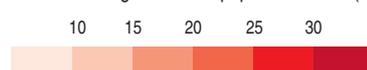
contre 18 % des plus de 20 ans). De par leur jeune âge, ils se retrouvent plus souvent dans des situations potentiellement discriminatoires (recherche d'emploi et de logement, sorties...).

Les immigrés sont aussi nombreux que les enfants d'immigrés à déclarer avoir vécu des discriminations. La différence entre les deux générations réside dans la

2 La population immigrée est davantage présente dans le quart Nord-Est du centre d'agglomération



Part des immigrés dans la population totale (en %)



Moyenne :
 Paris = 20,1 %
 Petite couronne = 20,5 %
 Centre de l'agglomération = 20,4 %

Source : Insee, recensement de la population 2007

fréquence des discriminations ressenties : 6 % des enfants d'immigrés déclarent subir souvent des traitements inégaux, contre 4 % des immigrés et 1 % de la population majoritaire. Nés et socialisés en France, les enfants d'immigrés auraient plus souvent tendance que leurs parents à interpréter des traitements défavorables comme discriminatoires. Cependant, les victimes de traitements inégaux engagent peu de recours, que ce soit auprès de la Halde (dont les missions sont assurées par le Défenseur des droits depuis le 1^{er} mai 2011), des commissariats de police ou auprès des associations ou des syndicats.

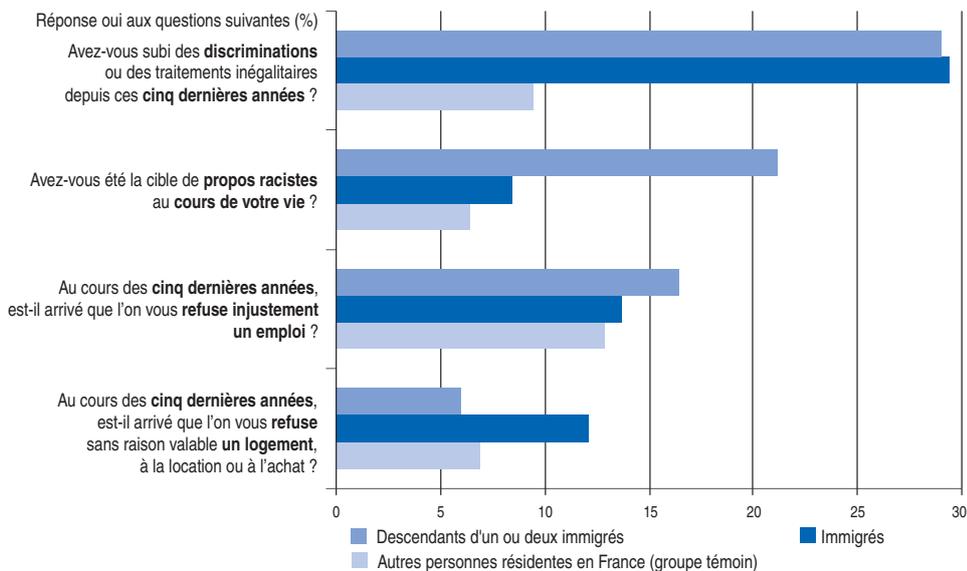
Les enfants d'immigrés sont plus nombreux à être la cible de propos racistes que les immigrés

Près de la moitié des enfants d'immigrés déclarent avoir été victimes de propos racistes (47 % contre 29 % des immigrés). L'école est de loin le lieu où les propos racistes sont les plus fréquents : 25 % des enfants d'immigrés déclarent avoir été la cible de propos racistes à l'école (contre 4 % des immigrés). La rue, le travail et les transports sont ensuite les lieux les plus cités. Les origines et la nationalité sont les premiers motifs de racisme : 70 % des immigrés et 62 % des enfants d'immigrés déclarent avoir été victimes de racisme ou pensent l'être un jour pour ces raisons, contre 45 % de la population majoritaire. Les autres raisons citées peuvent être la couleur de peau, le nom ou prénom, l'accent ou la façon de parler, la religion ou encore l'apparence physique.

Entre 1999 et 2007, le nombre de naturalisations augmente

Parmi les immigrés résidant à Paris ou en Seine-Saint-Denis, 65 % sont de nationalité étrangère et 35 % ont acquis la nationalité française. Dans les deux départements, la hausse du nombre d'immigrés est plus forte pour ceux qui ont acquis la nationalité française (+ 40 000 à Paris) que pour ceux qui ont gardé une nationalité étrangère (+ 14 000 à Paris). Au cours de la période récente, le nombre de Français par acquisition a augmenté de + 4 % par an entre 1999 et 2007 contre seulement + 1 % entre 1990 et 1999.

Les immigrés ou enfants d'immigrés qui résident à Paris déclarent trois fois plus que le groupe témoin avoir vécu des discriminations



Source : Insee, Ined, enquête trajectoire et origine 2008-2009

La nationalité et les origines sont les premières raisons invoquées par les immigrés et les enfants d'immigrés discriminés

L'idée que l'origine et la couleur de peau peuvent entraîner des discriminations est assez répandue chez les Parisiens. Ainsi, 65 % de la population majoritaire pensent que certaines personnes subissent souvent des discriminations à cause de leurs origines ou de leur couleur de peau, contre 62 % des enfants d'immigrés et 39 % des immigrés.

Les immigrés et enfants d'immigrés désignent en effet leur nationalité ou leurs origines comme première raison des

discriminations vécues (19 % des immigrés et 18 % des enfants d'immigrés). La couleur de peau est le second motif de traitement inégalitaire (10 % des immigrés et 7 % des enfants d'immigrés). Enfin, 5 % des immigrés ajoutent l'accent au nombre des motifs de discrimination.

Les enfants d'immigrés citent, moins que leurs aînés, leurs origines, leur nationalité ou leur couleur de peau comme raison des discriminations subies. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'origine et la nationalité seraient moins visibles (patronyme, métissage...) pour certains enfants d'immigrés, en particulier ceux n'ayant qu'un seul parent immigré.

Lutter contre les discriminations à Paris

Créée en 2002 au sein de la Mairie de Paris, la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI) a en charge la politique de la Ville dans les 14 quartiers du contrat urbain de cohésion sociale de Paris, où la précarité sociale est présente. Cette politique partenariale (Etat, Région, bailleurs sociaux, associations...) vise à construire des projets de quartier afin de combattre les situations d'exclusion.

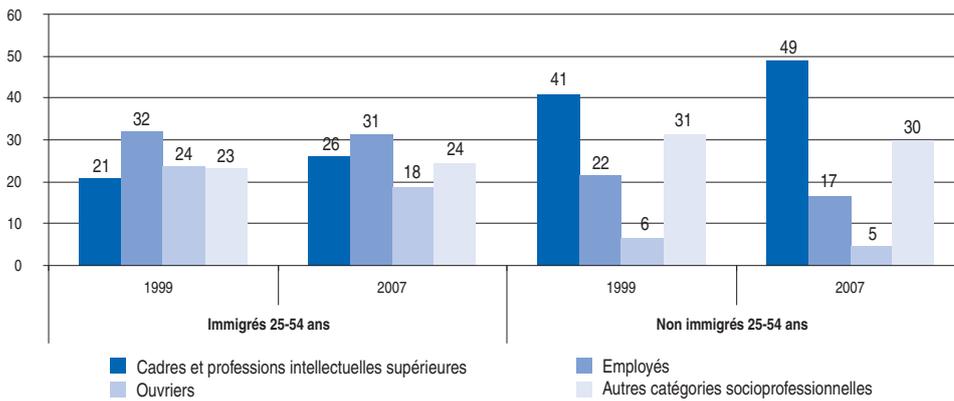
La Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration s'attache, par ailleurs, à favoriser l'intégration de la population d'origine étrangère à Paris, à favoriser l'accès aux droits pour les immigrés, à valoriser la diversité des origines et à lutter contre les discriminations. Des permanences dans des points d'accès au droit ont été ouvertes suite à une

convention signée avec la Haute Autorité de lutte contre les discriminations (Halde) devenue Défenseur des Droits. Des plans locaux de lutte contre les discriminations sont mis en œuvre dans plusieurs arrondissements.

Dans la continuité des actions engagées par la DPVI, le contrat urbain de cohésion sociale a été reconduit avec l'Etat pour 2011-2014. Des actions sont en cours pour faciliter l'apprentissage du français - en particulier pour les femmes cherchant un emploi -, ouvrir des lieux d'accueil pour éviter le décrochage scolaire, poursuivre la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants, créer un Atelier Santé Ville ou encore mettre en place des expositions pour transmettre l'histoire des populations immigrées à Paris.

4 A Paris, la présence d'actifs cadres progresse

Répartition des actifs selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2007

Une lente réduction des inégalités en matière de formation, de chômage et d'accès aux emplois les plus qualifiés

En Ile-de-France, les jeunes immigrés sortent beaucoup plus fréquemment du système éducatif sans qualification que les non immigrés. A Paris, 39 % des jeunes immigrés de 15 à 29 ans quittent le système scolaire sans le Bac, contre 16 % pour les non immigrés. La situa-

tion est similaire en Seine-Saint-Denis où 64 % des immigrés de 15 à 29 ans non scolarisés n'ont pas le Bac, contre 48 % des non immigrés. De nombreux jeunes immigrés sont précocement orientés vers des filières spécialisées. Ces différences tendent à se réduire dans la mesure où les jeunes immigrés de 15 à 29 ans ayant quitté le système scolaire sans le Bac sont proportionnellement beaucoup moins nombreux aujourd'hui. Ils étaient 52 % en 1999 contre 39 % en 2007 à Paris. En Seine-Saint-Denis, ils

étaient 73 % en 1999 contre 64 % en 2007.

Le sentiment de discrimination intervient dès la période scolaire et il est particulièrement fort pour les enfants d'immigrés. 21 % des enfants d'immigrés pensent avoir été traités différemment des autres élèves, contre 8 % des immigrés et 6 % de la population majoritaire. Cette différence de traitement apparaît notamment dans l'orientation : 12 % des immigrés et des enfants d'immigrés estiment avoir été moins bien orientés que les autres élèves (contre 1 % de la population majoritaire).

L'accès à l'emploi est également plus difficile pour les immigrés. A Paris, en 2007, 16 % des immigrés sont au chômage, contre 9 % pour les non immigrés. L'écart, encore important, tend cependant à se réduire. En 1999, 19 % des immigrés parisiens et 10 % des non immigrés étaient au chômage. Les immigrés en Seine-Saint-Denis sont eux aussi davantage confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi (22 % d'actifs au chômage) que les non immigrés (13 %).

Au sein de la population immigrée, le chômage affecte plus fortement les jeunes actifs de 15 à 29 ans. A Paris, 18 % des jeunes sont au chômage et 30 % en Seine-Saint-Denis. Les femmes actives sont également fortement touchées (17 % à Paris et 27 % en Seine-Saint-Denis), en particulier les mères de famille monoparentale (24 % sont au chômage à Paris). Des programmes de formation spécialisés tournés vers ces mères de famille qui élèvent seules leurs enfants ont notamment été initiés dans les quartiers CUCS de Paris. La Ville de Paris a, en effet, mis en œuvre de 2007 à 2009 un dispositif de « Parcours linguistiques à visée professionnelle pour les femmes des quartiers CUCS de Paris ».

A Paris ou dans le reste de l'Ile-de-France, l'accès aux emplois de « cadres et professions intellectuelles supérieures » reste aujourd'hui plus difficile pour la population immigrée que pour les autres 4. Cependant, à Paris, les immigrés accèdent plus largement à ce type d'emploi que dans le reste de l'Ile-de-France car les emplois qualifiés y sont particulièrement nombreux. Ainsi, 26 % des immigrés parisiens actifs de 25

Sources

Deux sources distinctes ont été utilisées pour la rédaction de cette étude :

Le **recensement de la population** permet de décrire les caractéristiques sociodémographiques des immigrés (activité, statut d'occupation du logement, localisation, acquisition de la nationalité française) et leurs évolutions. Dans cette étude, ce sont les données 2007 qui ont été mobilisées.

L'**enquête TeO** s'interroge sur l'importance et l'impact des expériences de discrimination sur les parcours des individus. Elle a été réalisée auprès d'environ 22 000 personnes nées entre 1948 et 1990, vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine en 2008. Cet échantillon est constitué d'une population témoin, d'immigrés et de descendants d'immigrés (appelés ici enfants d'immigrés). Ces derniers n'ont pas de lien de parenté avec les immigrés interrogés.

Pour les individus fils ou filles d'immigré, le champ représentatif de l'enquête est limité aux individus nés après 1958. A Paris, un peu plus de 1 000 personnes ont été interrogées, ce qui permet d'obtenir des résultats statistiques significatifs.

Par ailleurs, cette enquête interroge les natifs des DOM et leurs descendants. N'étant pas considérés comme immigrés, ils ont été écartés du champ de cette étude.

Le questionnaire de TeO explore l'expérience perçue des discriminations au cours des cinq dernières années, ainsi que les motifs qui y sont associés. Le phénomène de discrimination est mesuré ici du point de vue de celles et ceux qui le subissent. Il s'agit de déclarations, reflétant à la fois l'importance des discriminations subies et la sensibilité des enquêtés face à ces situations. Bien qu'évoquant à de nombreuses reprises la couleur de la peau comme facteur de discrimination, l'enquête n'a finalement pas enregistré cette caractéristique personnelle, suivant en cela l'avis du Conseil constitutionnel du 15 novembre 2007.

L'enquête est une coproduction de l'Ined et de l'Insee. Elle a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 par les enquêteurs de l'Insee.

à 54 ans sont « cadres ou professions intellectuelles supérieures », contre 17 % dans le centre d'agglomération (Paris et petite couronne) et 15 % en Ile- de-France.

Il y a 25 ans, près de 75 % des immigrés actifs de 25 à 54 ans occupaient un emploi d'ouvrier ou d'employé. Ils ne sont plus qu'un sur deux en 2007 à Paris,

contre 72 % des actifs immigrés en Seine-Saint-Denis.

Les situations de discrimination peuvent intervenir lors des recherches d'emploi ou dans l'évolution professionnelle. Pourtant, les immigrés ne sont pas plus nombreux que les individus de la population majoritaire à déclarer avoir été

discriminés en matière d'emploi (14 %). La moitié des immigrés discriminés invoque l'origine et la nationalité. Là encore, les enfants d'immigrés se sentent plus fréquemment victimes de traitements inégaux que leurs aînés : les enfants d'immigrés étant plus jeunes, ils sont également plus souvent à la recherche d'un emploi.

Davantage d'immigrés dans le centre de l'agglomération, notamment en Seine-Saint-Denis

Entre 1999 et 2007, la proportion d'immigrés a augmenté dans les huit départements d'Ile-de-France alors qu'elle est restée stable en France métropolitaine. C'est à Paris, dans le Val-de-Marne et surtout en Seine-Saint-Denis qu'elle a le plus augmenté. Ces trois départements sont ceux où la part des immigrés était déjà la plus élevée en 1999.

De même, c'est dans les communes où la présence des immigrés était déjà forte en

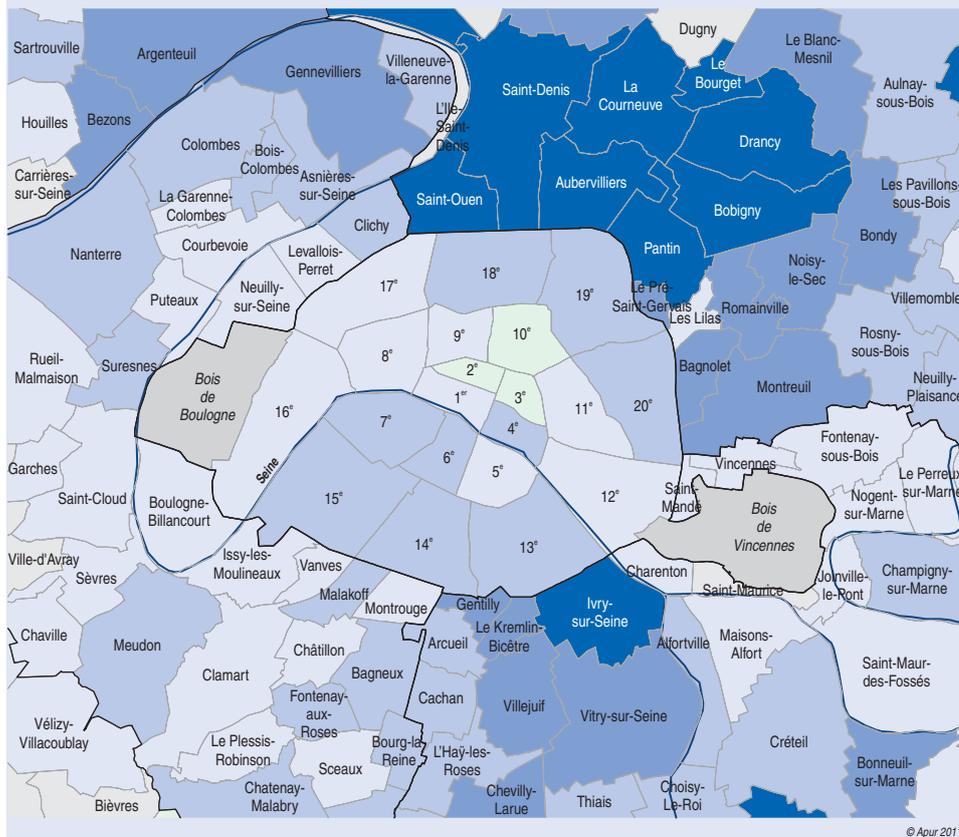
1999, qu'elle s'est le plus renforcée (+ 6 points ou plus). Il s'agit notamment de onze communes situées à l'ouest de la Seine-Saint-Denis et d'Ivry-sur-Seine dans le Val-de-Marne.

Dans les quatorze quartiers parisiens couverts par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Paris, les immigrés représentent en moyenne 29 % de la population totale, 37 % dans le quartier de la Goutte d'Or (18°).

Entre 1999 et 2007, la part des immigrés a augmenté plus rapidement dans ces quartiers (+ 3 points) que dans l'ensemble de la capitale (+ 2 points). C'est dans le quartier de la Porte de Montreuil que la hausse a été la plus importante (+ 6 points).

Parmi les 20 % d'immigrés parisiens, 6 % proviennent des pays de l'Union européenne et 14 % d'une autre région du monde. Les immigrés originaires d'Europe ne sont proportionnellement pas plus nombreux qu'en 1999, contrairement aux immigrés ayant une autre origine (+ 2 points). En particulier, c'est la présence des immigrés venus d'Asie et d'Afrique subsaharienne qui s'est la plus renforcée.

Au centre de l'agglomération parisienne, la présence des immigrés s'est surtout renforcée dans les communes où elle était déjà la plus forte en 1999



Evolution de la part des immigrés dans la population totale (en point)



Moyenne :
Paris = + 1,9 point
Petite couronne = + 3,4 points

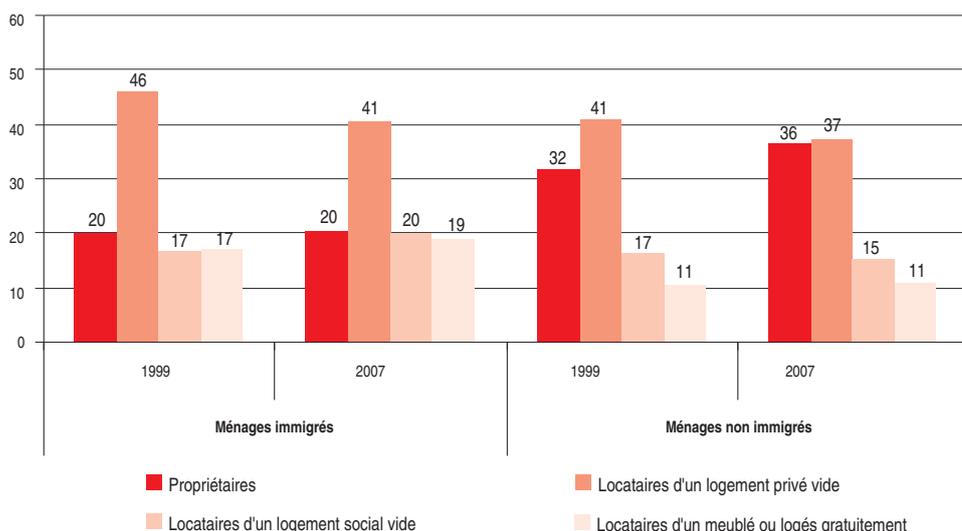
Les données sont manquantes pour les communes de moins de 10 000 habitants de 1999. Elles apparaissent en gris.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2007

Les immigrés nés dans un pays du Maghreb sont les plus nombreux 6. Ils forment 5 % de l'ensemble de la population parisienne et près de 10 % de celle de la Seine-Saint-Denis. Beaucoup d'entre eux sont venus s'installer dans l'ouest de la Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen, Saint-Denis) ainsi qu'à Gennevilliers dans les Hauts-de-Seine. A Paris, les immigrés venus du Maghreb ont plutôt tendance à vivre dans les 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Les immigrés nés en Afrique subsaharienne sont implantés dans les mêmes secteurs. Leur présence s'est renforcée dans le centre de l'agglomération et à Paris, dans les 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Les immigrés nés en Asie sont nombreux à Paris par comparaison avec l'ensemble de l'Ile-de-France. Ils sont concentrés dans les 2^e, 3^e, 10^e, 13^e, 16^e et 19^e arrondissements. Leur présence s'est renforcée au cours de la période récente pour atteindre 4 % de la population parisienne en 2007.

Les immigrés originaires de l'Europe communautaire sont relativement dispersés dans les communes et départements du centre de l'agglomération mais sont nombreux à vivre à Paris. Ils y représentent plus de 5 % de l'ensemble de la population.

5 La part de propriétaires parmi les immigrés parisiens n'augmente pas depuis 1999
Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement (en %)



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2007

6 A Paris, les immigrés nés en Afrique ou en Asie sont plus présents qu'en 1999

Immigrés par pays de naissance	Effectifs en 2007	Part dans la population parisienne en 2007 (en %)	Part dans la population parisienne en 1999 (en %)
Maghreb	109 000	5,0	4,7
Afrique hors Maghreb	67 000	3,1	2,4
Union européenne à 15	92 000	4,2	4,4
UE nouveaux entrants (complément à 27)	22 000	1,0	1,8
Europe hors UE 27	21 000	1,0	
Chine	25 000	1,1	4,9
Reste Asie + Océanie	70 000	3,2	
Amérique	35 000	1,6	
Ensemble des immigrés	441 000	20,1	18,2

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2007

Des conditions de logement qui s'améliorent mais restent insatisfaisantes

La taille des ménages dont l'une des personnes est immigrée en Ile-de-France reste supérieure à celle des autres ménages. Les ménages immigrés parisiens comptent 2,3 personnes en moyenne, contre 1,8 personne par ménage non immigré. La taille des ménages immigrés est quasi stable par rapport à 1999. La taille moyenne des ménages baisse en revanche en Seine-Saint-Denis où les ménages immigrés comptent en moyenne 3,2 personnes contre 3,4 en 1999. Les personnes seules représentent 41 % des ménages immigrés à Paris contre 28 % des ménages immigrés dans le centre de l'agglomération. Inversement, les familles avec enfants de moins de 18 ans sont de plus en plus nombreuses chez les non immigrés et un peu moins nombreuses parmi les ménages immigrés résidant à Paris. En 2007, les familles représentent 28 % des ménages immigrés dans la capitale (- 1 point par rapport à 1999) et 17 % des ménages non immigrés (+ 1 point).

La plupart des immigrés parisiens sont locataires. Seuls 20 % d'entre eux sont propriétaires de leur résidence principale, soit autant en 1999 qu'en 2007. Plus de la moitié des ménages immigrés

Une population qui vieillit et se féminise

Depuis plusieurs décennies, la population immigrée présente sur le territoire français vieillit. A Paris, 19 % des immigrés ont 60 ans ou plus contre 18 % en 1999 et 17 % en 1982. La part des 60 ans ou plus est désormais identique chez les Parisiens immigrés et non immigrés alors que la population immigrée s'est longtemps caractérisée par la jeunesse d'une immigration de travail. La population immigrée de Seine-Saint-Denis vieillit encore davantage. La part des 60 ans ou plus y est passée de 14 % en 1999 à 16 % en 2007, alors qu'elle est restée stable dans le centre d'agglomération (17 %).

En raison des vagues successives d'immigrations, le vieillissement touche en premier lieu les immigrés originaires d'Europe, puis ceux nés en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Les seniors représentent 28 % de la population immigrée originaire de l'Union européenne à 27 qui résident à Paris. Les 60 ans ou plus

représentent désormais 26 % de la population originaire du Maghreb. En revanche, la population immigrée originaire d'Asie et d'Océanie qui réside à Paris est une population jeune avec seulement 12 % de seniors. Il existe une exception dans le 13^e arrondissement où 19 % des immigrés nés en Asie ou Océanie ont 60 ans ou plus, soit 2 000 personnes environ.

Le vieillissement de la population immigrée affecte particulièrement les foyers de travailleurs migrants. A Paris, 32 % des résidents de ces foyers ont dépassé les 60 ans. Les difficultés des immigrés âgés pour se déplacer, se nourrir et se soigner sont devenues l'un des enjeux de la réhabilitation de ces foyers. Plus largement, les besoins spécifiques des immigrés âgés sont pris en compte sans l'action politiques publiques parisiennes. Les Points Paris Emeraude (PPE) ont pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les Parisiens âgés et leur famille. Ils doivent faci-

liter l'accès aux droits pour l'ensemble des Parisiens âgés, quelle que soit leur origine. En outre, depuis leur création il y a une dizaine d'années, les « cafés sociaux » visent à maintenir le lien social entre les populations.

En 25 ans, les femmes sont devenues majoritaires parmi les immigrés résidant en France. Si les hommes restent plus nombreux que les femmes dans la population immigrée en Seine-Saint-Denis (52 %), c'est l'inverse dans le centre d'agglomération. En 2007, 52 % des immigrés vivant à Paris sont des femmes, contre 51 % en 1999 et 45 % en 1982. Les femmes sont surtout nombreuses parmi les immigrés de 20 à 34 ans (57 % de femmes) et dans les tranches d'âges plus élevées. Dans le passé, la majorité des femmes immigraient dans le cadre d'un regroupement familial. Désormais, un nombre croissant de femmes seules, souvent qualifiées, viennent s'installer à Paris.

(53 %) occupent une location privée, en location vide ou meublée, malgré le niveau élevé des loyers parisiens. A Paris, en 2007, ils sont 20 % à résider dans un logement social (+ 3 points par rapport à 1999), contre 30 % dans le centre d'agglomération. Davantage qu'en 1999, le parc social facilite l'accès au logement d'une partie des ménages immigrés. Il accueille 25 % des ménages immigrés d'origine non communautaire, pour 15 % des ménages non immigrés. 25 ans plus tôt, le parc social accueillait peu de personnes immigrées (8 % en 1982). Celles-ci étaient amenées à se loger dans des locations privées de qualité très inégale. Les opérations de résorption de l'habitat indigne, couplées à l'augmentation du nombre de logements sociaux, ont ainsi contribué à améliorer les conditions de logement des immigrés parisiens.

De nombreux ménages immigrés sont encore logés à l'étroit et ce, tant dans le locatif privé que dans le parc social. C'est le cas de 27 % des ménages immigrés en Ile-de-France, et jusqu'à un ménage immigré sur trois en Seine-Saint-Denis. A Paris, ils sont 26 % à résider dans un logement suroccupé contre 7 % pour les ménages non immigrés. La suroccupation est toutefois en recul pour les personnes immigrées à Paris (- 2 points), en raison notamment de la dimi-

nuition de la taille moyenne des ménages. Une partie des immigrés reste confrontée à des conditions de logement difficiles. A Paris, 6 % des ménages immigrés résident à l'hôtel ou bien occupent une chambre de service ou encore une habitation de fortune. La plupart d'entre eux vit dans un logement non équipé d'une salle de bain.

Au cours des cinq dernières années, 12 % des immigrés âgés de 18 à 50 ans vivant à Paris déclarent s'être vu refuser un logement, à l'achat ou à la location, sans raison valable. Les enfants d'immigrés ne sont, quant à eux, que 6 % à déclarer s'être vu refuser un logement sans raison valable, contre 7 % de la population majoritaire.

Pour en savoir plus

Jankel S. : « Les foyers de travailleurs migrants à Paris - Etat des lieux en 2010 et inventaire des interventions sociales et culturelles », Apur, septembre 2011.

Delage V. : « Discriminations : un quart des immigrés et enfants d'immigrés franciliens déclarent en avoir subi », *Insee Ile-de-France faits et chiffres*, n° 245, novembre 2010.

Beauchemin C., Hamel C. et Simon P. et Equipe TeO : « Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France, premiers résultats », *Document de travail*, Ined, n° 168, octobre 2010.

Beauchemin C., Hamel C., Lesné M. et Simon P. et Equipe TeO : « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population et Sociétés*, Ined, n° 466, avril 2010.

Borrel C., Lhommeau B. : « Etre né en France d'un parent immigré », *Insee Première*, n° 1287, mars 2010.

Paris et ses aînés, schéma gérontologique 2006-2011, Mairie de Paris, 2006.

Conseil de l'Europe, « Intégration des femmes immigrées en Europe », Résolution 1478, Rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, 2006.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE

ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2011

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Hernandez
Chef de projet : Olivier Jacod et Nathalie Couleaud
Rédactrice en chef : Christel Collin
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : Jouve

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1137652

Dépôt légal : 2^e semestre 2011

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france